COMPTE RENDU / PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 22 juillet 2020

Bulhon, le 23 juillet 2020

tiste GIRARD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :

Pour extrait certifié conforme,

De sa notification le :

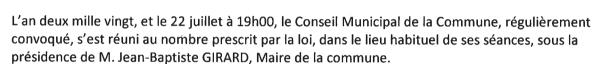
23 juillet 2020

De sa publication le :

23 juillet 2020

De la transmission des délibérations en Préfecture le :

23 juillet 2020



Date de la convocation et de son affichage : 18 juillet 2020

<u>Présents</u>: Mme AMBLARD Corinne, Mme ARAUJO Catherine, M. BLANC Patrice, M. BONVALOT Nicolas, M. CHAZAL Bertrand, M. DELARBOULAS Mickaël, Mme FAYE Corinne, M. FERNANDES Jean-Claude, Mme GARITTE Anne-Sophie, M. GIRARD Jean-Baptiste, M. HABONNEL Romain, M. LAFAILLE Mickaël, M. MAZELIER Vincent, M. RODRIGUE Frédéric.

Procuration: Mme Marie-Dominique MONTAGNER à Mme Corinne AMBLARD

Secrétaire de séance : M. RODRIGUE Frédéric

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste GIRARD, Maire de la commune.

1 – Désignation d'un délégué auprès de la mission locale Bassin Thiernois.

Monsieur le Maire explique qu'il peut être procédé par la nouvelle assemblée à la désignation d'un délégué au sein de la mission locale bassin Thiernois.

Il précise que ce délégué aura pour mission de représenter la commune aux assemblées générales et qu'il aura la possibilité de se positionner comme membre actif du conseil d'administration afin participer à la définition des orientations et de la stratégie de l'association. Le nombre de réunions est estimé à trois par année.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection d'un représentant de la collectivité.

Après avoir voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Jean-Claude FERNANDES DA SILVA comme délégué auprès de la mission locale Bassin Thiernois.

2- Accord participation SIEG Lotissement dit « Fafournoux »

M. le Maire explique être en possession d'un devis estimatif d'un montant de 1690 € relatifs aux travaux d'alimentation en énergie électrique.

Il s'agit dune extension de l'alimentation au lieudit Pré Gauthier, parcelles cadastrées H49, H50 et H54, dont la propriétaire est Mme BERTHUIT née FAFOURNOUX Yvette.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 19 octobre 2013, le SIEG pourra envisager la réalisation des travaux si la commune accepte de verser cette participation estimée à 1690 € (70 mètres – fouilles SIEG).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ce montant pourra être revu en fin de travaux suivant la longueur de réseau réellement construite.

Il précise également que l'alimentation électrique pour les besoins propres du lotissement et la viabilisation intérieure (réseau électrique basse tension et branchements) seront à la charge du pétitionnaire bénéficiaire de cette autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser l'extension de ce réseau de distribution d'électricité
- D'accepter le devis d'un montant de 1690€
- De donner son accord pour l'occupation du domaine public sur les voies communales.

63058 Mairie de BULHON
Code INSEE ASSOCIALS SOMEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Consoll Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de M. Jean-Baptiste GIRARD, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : - un déficit d'exploitation de : 0.00 €

-12 004.48 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre	qe	membres	en exer	CICE	15
Nombre	de	membres	présent	s = 14	
Nombre	de	aultrages	exprimé	15 L 15	
VOTES	;	Contre (5	Pour 15	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCIC	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-12 004.48 6
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0.00 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-12 004,48 (
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	12 586.57 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-211 282.00 €
Besoin de financement = e, + f,	-198 708.43 €
AFFECTATION (2) = d.	-12 004.48
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R 1068 en lavestissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 102 (3)	12 004.48 (
) Le solde des restes à réalises de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'en	unhortation. Les restes à réaliser de l

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGC

(3) En ce cas, If my a nos d'affectation.

- Around

and I want

7/2020 et de la

Certiffs executere par M. shan-Baptiste GIRARD, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 23/07/2020 et de la publication le 23/07/2020

A Bullion, le 22/07/2026

63058	Mairie de BULHON	ſ
Code INSEE	Commune	

Nombre de memb Nombre de suffreç VOTES : Contre	ges exprimés : 15
VOTES: Contr	e ⁽¹⁾ Pour IS
DE L'EXERCICE	
	<i>5</i> 7
	50 806 44 €
	0.00 €
	50 808.44 €
	-89 510.68 €
	-373 617.00 €
=D+E	-443 127.68 €
©G+H	50 808.44 €
	50 808-44 €
	0 00 €
	0.00 €

OF DI

Le budget primitif 2020 présenté par le Maire et voté par le conseil Municipal peut se résumer ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2020								
ASSAINISSEMENT								
	Crédits DEPENSES	Crédits RECETTES	RESTES A REALISER		TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES		
Fonctionnement	48 995.32	60 999.80	DEPENSES 12 004.48	RECETTES	60 999.80	60 999.80		
Investissement	-57 417.00	141 288.43	211 292.00	12 586.57	153 875.00	153 875.00		

L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : par chapitre pour la section de fonctionnement et également par chapitre pour la session d'investissement.

L'assemblée délibérante souhaite dorénavant voter sans les chapitres « opérations d'équipements ».

6 - Budget primitif 2020 - Commune

Le budget primitif 2020 présenté par le Maire et voté par le conseil Municipal peut se résumer ainsi

BUDGET PRIMITIF 2020								
COMMUNAL								
	Crédits DEPENSES	Crédits RECETTES	RESTES A REALISER		Solde d'ex de la sect. d'inv. reporté	TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES	
Fonctionnement	342 639.74	342 639.74	DEPENSES -	RECETTES		342 639.74	342 639.74	
Investissement	273 109.32	606 425.00	263 805.00		69 515.68	949 118.74	949 118.74	

L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : par chapitre pour la section de fonctionnement et également par chapitre pour la session d'investissement.

L'assemblée délibérante souhaite dorénavant voter sans les chapitres « opérations d'équipements ».

LA SEANCE EST LEVEE A 21H40

